

RCS : AGEN Code greffe : 4701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00706 Numéro SIREN : 832 877 377 Nom ou dénomination : 3CTEC

Ce dépôt a été enregistré le 28/08/2023 sous le numéro de dépôt 5458

Bilan

Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	13 753	4 337	9 415	1 220
	Immobilisations financières (1)	5 820		5 820	5 820
	Total I	19 573	4 337	15 235	7 040
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production	4 834		4 834	66 596
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	8 613		8 613	288
	Créances clients et comptes rattachés (2)	515 610	9 113	506 497	145 272
	Autres créances (3)	55 996		55 996	56 700
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	149 428		149 428	228 383
	Charges constatées d'avance				
Total II		734 481	9 113	725 368	497 238
Total général I + II		754 053	13 450	740 603	504 278

Passif

		31/12/2022	31/12/2021
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	10 000	10 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	253 805	218 994
	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Subventions d'investissement	46 665	34 811
	Provisions réglementées		
Total I		311 470	264 805
Provisions pour risques et charges Total II			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	2 000	2 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	85 008	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	155 819	135 157
	Autres dettes	113 355	77 316
	Produits constatés d'avance	72 951	25 000
	Total III	429 133	239 473
Total général I+II+III		740 603	504 278
(1) Dont immobilisations financières - 1 an		1 200	
(2) Dont créances à plus d'un an			
(3) Dont comptes courants associés débiteurs			
(4) Dont dettes à plus d'un an Coût de revient des immobilisations acquises Prix de vente hors TVA des immob. cédées			9 837

COMPTES APPORUVES PAR L'AGO DU 07/06/2023

CC CT

Etats financiers au 31/12/2022

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **740 603** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **914 136** euros et un total **charges** de **867 471** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **46 665** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

cc GT

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

CC CT

Capital social

		31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 000,00	10,0000	10 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		1 000,00	10,0000	10 000,00

C.A.

Fonds Commercial

	31/12/2022	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		

--

Immobilisations - Amortissements

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2022
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels	1 167	7 771		8 938
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	2 749	2 066		4 815
Immobilisations financières	5 820			5 820
TOTAL GENERAL	9 736	9 837		19 573

AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/2022
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels	1 095	363		1 458
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	1 601	1 278		2 879
TOTAL GENERAL	2 696	1 642		4 337

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	9 113			9 113
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	9 113			9 113
TOTAL GENERAL		9 113			9 113
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

22/07

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 200	1 200	
	Clients douteux ou litigieux	21 871	21 871	
	Autres créances clients	493 739	493 739	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	2 108	2 108	
	Taxes sur la valeur ajoutée	44 482	44 482	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	9 406	9 406	
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		572 806	572 806	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	155 819	155 819		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	74 538	74 538		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	130	130		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	2 000	2 000		
	Autres dettes	38 687	38 687		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	72 951	72 951		
TOTAL DES DETTES		344 125	344 125		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

CC

Produits à recevoir

31/12/2022

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

CC CT

Charges à payer

31/12/2022

Total des Charges à payer		11 233
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNIS.FACT.NON PAR</i>	<i>11 103</i>	11 103
Dettes fiscales et sociales <i>ETAT AUTRES CH. A PA</i>	<i>130</i>	130

CC CF

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

CC CT

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		72 951	72 951
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			72 951

--

CC 05

Stocks et En-cours

	31/12/2022	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnements				
Matières premières	4 834	66 596		61 762
Autres approvisionnements				
TOTAL I	4 834	66 596		61 762
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				

CC CT

3CTEC
EURL AU CAPITAL DE 10 000 Euros
SIEGE SOCIAL : La Sindère
47700 CASTELJALOUX
RCS AGEN : 832 877 377

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an Deux Mille vingt-trois, le 7 juin, à 8h30, au siège social,

CARRE ROND

SAS au capital de 125 500 euros

Immatriculée au RCS d'AGEN 892 644 923

Siège social : 46, Route de la Digue - 47 400 FAUILLET

Représentée par son Président Monsieur Christophe CAPES et par son Directeur Général Monsieur César DURAES TRINDADE,

Propriétaire de la totalité des 1000 parts composant le capital social de la société 3CTEC et associée unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de gérant non associé de la société 3CTEC, Monsieur Christophe CAPES, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- L'affectation des résultats de cet exercice,
- La mention des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Questions diverses.

PREMIERE DECISION :

L'associée unique après lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022 tels qu'elle les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME DECISION :

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de 46 665 € de l'exercice de la manière suivante :

1^{ère} affectation

Bénéfice de l'exercice	46 665 €
Affectation de la totalité au compte d'autres réserves	46 665 €
Après affectation le compte d'autres réserves s'élèvera à	300 470 €

2^{ème} affectation

Solde du compte d'autres réserves	300 470 €
Distribution de dividendes bruts	50 000 €
Après affectation le compte d'autres réserves s'élèvera à	250 470 €

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes	Avoirs fiscaux
2021	0 €	-
2020	22 000 €	-
2019	0 €	-

TROISIEME DECISION :

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION :

L'associée unique déclare que les rémunérations versées à la gérance pendant l'exercice ont été les suivantes :

* **Monsieur César DURAES TRINDADE** a perçu la somme de 38 283 € de rémunération au titre de ses fonctions de cogérant associé.

En sus, la société a pris en charge les cotisations sociales pour la somme de 21 975 € (Allocation familiales, Cotisations retraite, Assurance maladie) inhérente à sa fonction de gérant.

Enfin, la société a versé la somme de 2 789 € à l'assurance au titre de la Loi MADELIN pour le compte de Monsieur César DURAES TRINDADE.

* **Monsieur Christophe CAPES** a perçu la somme de 38 212 € de rémunération au titre de sa fonction de cogérant associé.

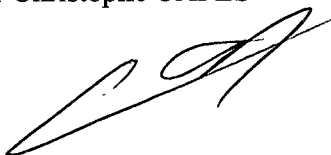
En sus, la société a pris en charge les cotisations sociales pour la somme de 20 582 €, (Allocations Familiales, Cotisations retraite, Assurance maladie) inhérente à sa fonction de cogérant.

Enfin, la société a versé la somme de 944 € à l'assurance au titre de la Loi MADELIN pour le compte de Monsieur Christophe CAPES.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

La société CARRE ROND

Représentée par son Président Monsieur Christophe CAPES



et par son Directeur Général Monsieur César DURAES TRINDADE



3CTEC
EURL AU CAPITAL DE 10 000 Euros
SIEGE SOCIAL : La Sindère
47700 CASTELJALOUX
RCS AGEN : 832 877 377

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ANNUELLE DU 07 JUIN 2023**

PREMIERE RESOLUTION :

L'associée unique, après avoir fait la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de 46 665 € de l'exercice de la manière suivante :

1^{ère} affectation

Bénéfice de l'exercice	46 665 €
Affectation de la totalité au compte d'autres réserves	46 665 €
Après affectation le compte d'autres réserves s'élèvera à	300 470 €

2^{ème} affectation

Solde du compte d'autres réserves	300 470 €
Distribution de dividendes bruts	50 000 €
Après affectation le compte d'autres réserves s'élèvera à	250 470 €

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique rappelle les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois précédents exercices.

TROISIEME RESOLUTION :

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'associée unique déclare les rémunérations versées aux associés et des cotisations sociales prises en charge par la société pendant l'exercice écoulé.

La société CARRE ROND
Représentée par son Président Monsieur Christophe CAPES

